



LE DÉPARTEMENT DES YVELINES, ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Depuis 2011, le Conseil départemental des Yvelines s'est engagé avec l'Agence nationale de l'habitat dans **la lutte contre la précarité énergétique**, en soutenant les Yvelinois dans leurs travaux de rénovation énergétique. Avec le nouveau programme Habiter Mieux, il poursuit **l'objectif ambitieux d'accompagner 6 000 propriétaires yvelinois d'ici 2023**.



C'est votre tour !
Contactez le spécialiste référent sur votre territoire :

SOLIHA Yvelines Essonne

3, rue de la Porte de Buc
78 000 Versailles
01 39 07 78 51
contact.yvelines@solihha.fr
Web : yvelinesessonne.solihha.fr

Vous pouvez également vérifier si vous êtes éligible aux aides aux travaux de l'Anah en vous connectant sur monprojet.anah.gouv.fr
Plus d'informations sur yvelines.fr/habiter-mieux et faire.fr

**Pour mes travaux,
je fais confiance,
je me lance !**



Yvelines
Le Département





HABITER MIEUX, C'EST QUOI ?

C'est le **programme de rénovation énergétique** porté par le Département des Yvelines et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour vous conseiller tout au long de votre projet et vous aider à le financer.

Habiter Mieux soutient des travaux variés et adaptés : l'isolation intérieure et extérieure des murs, de la toiture ou des combles, le remplacement d'une chaudière ancienne et très consommatrice, ou encore la mise en place d'une VMC. À la clé, **un gain énergétique d'au moins 35% et des factures moins élevées**. Vous avez tout à y gagner.

Avec **Habiter Mieux**, vous améliorez le confort et l'efficacité énergétique de votre logement en toute confiance !

HABITER MIEUX, C'EST FAIT POUR VOUS !

Vous êtes propriétaire occupant ? Vous habitez un logement de plus de 15 ans ? Vous pouvez, sous conditions de ressources et d'éligibilité, bénéficier d'une **aide individuelle de l'Anah pouvant aller jusqu'à 15 000 €**, à laquelle s'ajoutent les aides Yvelines Rénovation Énergétique du Département ainsi que d'autres primes en fonction de votre localité.

Au total, le montant de vos travaux de rénovation énergétique peut être couvert jusqu'à 75% !*

* Plafond de travaux de 30000€



- Vous êtes **propriétaire occupant** ou **bailleur dans une copropriété** ? Celle-ci est mal isolée et les charges s'envolent ? Les travaux sont toujours reportés ?
- Vous êtes **propriétaire bailleur**, et souhaitez rénover votre patrimoine ?

Vous aussi, vous pouvez bénéficier d'un conseil personnalisé et d'aides financières en fonction de votre situation !

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'aide financière dépend de vos ressources et le financement est proportionnel aux montants de vos travaux.



Un ménage aux **ressources très modestes** effectue des travaux de rénovation énergétique dans sa maison individuelle de plus de 15 ans : isolation par l'extérieur, installation d'une VMC et d'un poêle à bois. Ces travaux permettent un gain énergétique de 45%.

Montant des travaux sur présentation de devis : **30 000 € HT**

Aide de l'Anah : **15 000 €**

Aide du Département des Yvelines : **4 500 €**

Prime du Département des Yvelines : **2 000 €**

Montant total des aides : **21 500 €***

*montant calculé hors aide de votre EPCI, de votre caisse de retraite et hors valorisation des CEE

**Travaux permettant d'atteindre les étiquettes A ou B du DPE

ET EN PLUS

1500€ si votre logement sort de l'état de passoire thermique
1500€ pour les projets les plus ambitieux**

AVEC HABITER MIEUX, VOUS N'ÊTES PAS SEULS !

Vous avez peur de vous lancer ?

Pour vous aider, le Département a missionné **Soliha**, spécialiste de l'amélioration de l'habitat, pour mettre en œuvre le programme **Habiter Mieux** dans votre commune.

Ses conseillers vous informent sur **les solutions les plus adaptées à vos besoins**. Ils effectuent un diagnostic de votre logement, vous orientent dans les travaux à engager et réalisent les démarches pour mobiliser toutes les aides financières auxquelles vous avez droit !

Leur conseil est neutre et gratuit. Vous pouvez vous appuyer sur eux en toute confiance.

Le Département, partenaire de vos ambitions !

Une prime pour les gains énergétiques élevés, une aide incitative à l'utilisation des écomatériaux ou encore une nouvelle aide pour les bailleurs... Le Département met tout en œuvre pour accompagner vos projets et vous aider à les concrétiser en toute sérénité !